

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/07/2023

Absents excusés :

BELAÏD Sabine (procuration à PAGES Olivier), MURET Valérie (procuration à DUMAS Lucie), POLLET-VIGUIER Valérie (procuration à FROMENTEZE Josette) et LAMOTHE Jérôme

VIVIER DU CHATEAU DE BOSCAU

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la vente du Manoir de Boscau, la Mairie s'est positionnée pour l'achat du vivier du Château et des terrains à proximité. Ce vivier se trouve dans le prolongement des aménagements et de la restauration de la Fontaine de Boscau. Cet ensemble architectural se verra ainsi reconstitué et pourra à l'avenir être nettoyé et entretenu.

Le bornage est prévu le 13 juillet pour un coût de 850 € HT. La commune se rendra propriétaire d'un terrain afin de créer un espace autour du vivier qui permettra son entretien pour un montant de 5 000 €.

BÂTIMENTS COMMUNAUX - ENTRETIEN

L'entreprise BELLONY s'est vu confiée le nettoyage et la réfection de certaines parties extérieures de l'église de St Martin des bois (toiture, contreforts...), pour un montant de 1 700 €, le nettoyage du toit de la Maison Rouquier sera réalisé dans le courant de l'été ainsi que le nettoyage du Monuments aux Morts.

CAUVALDOR – FPIC 2023

La Communauté de Communes Cauvaldor sera de nouveau éligible au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale) en 2023. Suivant la répartition effectuée par le Conseil Communautaire, les communes du territoire retrouveront cette dotation sur les bases de celles de 2022.

COLLEGALE DE CASTELNAU

Les travaux de réfection de la toiture en lauzes sont décalés en 2024. Les subventions du Département n'étant disponibles qu'à ce moment-là.

CASTELNAU

La billetterie du Château de Castelnau ainsi qu'une boutique sont ouvertes depuis le 1^{er} juin dans le Point Info de Castelnau loué par le Centre des Monuments Nationaux. Ce nouvel espace permet un accueil à la hauteur du Château de Castelnau.

L'ensemble de l'éclairage public du Village de Castelnau a été revu et remplacé par les employés communaux.

ECOLE

Dans le cadre de l'évaluation de notre école, Monsieur Olivier PAGES informe le Conseil Municipal que 3 personnes de la circonscription de Gourdon en charge de cette évaluation sont venues à l'école de Prudhomat. Elles ont rencontré les enfants et les acteurs autour de l'école et ont ressenti un réel dynamisme de la part de l'équipe enseignante et des élus.

Une baisse des effectifs est tout de même constatée à la rentrée prochaine (89 enfants sur le RPI : 57 élèves à Prudhomat et 32 à St Michel).

Un rapport de cette évaluation sera rendu d'ici la fin de l'année.

Madame Caroline GOUET, Directrice de l'Ecole de Prudhomat pendant 21 ans a fait valoir ses droits à la retraite. Elle sera remplacée dans ses fonctions, à la rentrée de septembre, par Madame Daphnée PEGOURIE.

GROUPE SCOLAIRE DE PRUDHOMAT – EXTENSION ET RENOVATION

Les travaux se poursuivent. Le planning est très serré. Le déménagement de l'école est toujours prévu pour la semaine du 21 au 28 août prochain. La rentrée scolaire se fera sur le nouveau site.

VOIRIE

Monsieur Jean-Michel CASTANET fait le point sur les travaux de voirie prévus cette année sur notre commune. Suite à l'augmentation des prix, le linéaire de réfection a été diminué d'environ – 20 %. Seule, la route de Rigal à Boscau sera refaite cette année.

Le coût de réfection moyen d'1 km de voirie est de 40 000 €.

Le service du Point à Temps assurera le suivi des routes de la commune comme les années précédentes.

A.E.P. : SUIVI HAUTEUR DU PUIITS

La modernisation de notre captage nous permet, aujourd'hui, une surveillance du niveau d'eau du puits de Camp Delmas au quotidien.

Le suivi de ce niveau est satisfaisant. On s'aperçoit que celui-ci correspond aux périodes de sécheresse et de fortes pluies tout en restant largement en dehors du seuil d'alerte.

REHABILITATION STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations prises concernant la nécessité de mettre en place un projet d'entretien et de réfection de la STEP afin d'optimiser et de moderniser son fonctionnement.

Après attache auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et faute de subvention (la réhabilitation de la station d'épuration de Prudhomat est considérée comme du « fonctionnement » et non de « l'investissement ») le Conseil Municipal décide de mettre en place un projet à minima sur plusieurs années afin d'assurer le fonctionnement et le traitement des eaux usées de notre commune ainsi que celles de Loubressac. Les actions prévues se porteront dans un premier temps sur le remplacement de l'aéroviseur défectueux ainsi que l'exutoire de la lagune de finition.

PERSONNEL COMMUNAL

Le contrat de Monsieur Jérémy DEMARIA (service technique) a été renouvelé à compter du 01.09.2023 au 31.08.2024.

ORANGE CUIVRE

La Commune de Prudhomat est éligible dans le lot n°3 du plan de fermeture du réseau cuivre. Pour ce lot, l'arrêt de commercialisation du service est fixé au 31 janvier 2026 (plus de possibilité de souscrire à des offres cuivre) et l'arrêt technique au 31 janvier 2027 (extinction définitive du réseau cuivre).

Cela va engendrer la migration des abonnés cuivre vers la fibre qui doit prendre le relais pour assurer la connexion des particuliers et des professionnels. La concrétisation de l'objectif du 100% fibre devient donc essentielle.

OLYMPIADES VITICOLES

Le Samedi 17 juin 2023 les Olympiades Viticoles de Glanes ont réuni 14 équipes de compétiteurs représentant les communes du canton. La victoire, portée avant tout par la bonne humeur et l'esprit d'équipe, est revenue à l'équipe de Prudhomat.

Toutes nos félicitations aux vainqueurs et à la commune de Glanes pour cette superbe organisation.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Vendredi 15 septembre 2023 à 20h30**

SEANCE LEVEE A 22H30

Le Maire

